



RISQUES PROFESSIONNELS ATMP DES SALARIES AGRICOLES - FEMMES

En 2024, les femmes représentent 38 % des salariés agricoles et sont concernées par 27 % des accidents du travail.

Heures travaillées

37 %
Part des femmes sur le total

+ 11 %
évolution en 5 ans

Population

Nombre de Salariées

38 %
Part des femmes sur le total

- 4,3 %
évolution en 5 ans

Sinistralité ATMP

Nombre de cas concernant les femmes	Poids des femmes dans les ATMP concernés	Catégorie	Taux de Fréquence* des femmes	Indicateurs divers concernant les femmes
8 709	26 %	AT Mission avec arrêt	15,4	100 Nb de jours moyen d'arrêt
1 041	30 %	AT Mission graves non mortels	1,8	12,4 Taux moyen d'IPP
9	11 %	Accidents mortels mission + trajet	0,016	2/3 Poids des AT mission
1 495	45 %	MP avec et sans arrêt	2,6	409 Nb de jours moyen d'arrêt

MP : maladies professionnelles
 AT : accidents du travail. De « mission » i.e. survenu par le fait ou à l'occasion du travail, ou de « trajet » i.e. survenu pendant le trajet d'aller et retour entre le domicile et lieu de travail, ou du lieu du travail et le lieu de restauration.
 Avec arrêt : l'ATMP a généré un arrêt de travail.
 Grave non mortel : attribution à la victime de l'ATMP d'un taux d'incapacité permanent partiel.

* **Taux de fréquence** : nombre de cas pour 1M d'heures travaillées. Résultat plus élevé / moins élevé chez les femmes que chez les hommes.
 Les différents cas d'ATMP (avec et sans arrêt, avec arrêt, graves non mortels, types de risques ou pathologies) ne peuvent être additionnés car ils peuvent être cumulatifs et sont dénombrés de manière distincte.

Evolution de la sinistralité

